

NOUVELLE DÉPOSITION DE M. LOWE.

IMMIGRATION DANS LA COLOMBIE ANGLAISE—CHIFFRES DE L'AGENT À HAMILTON—
LETTRE DU GÉRANT GÉNÉRAL DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

Le PRÉSIDENT. Au sujet d'une question posée à M. Lowe, lors de la dernière séance du Comité, par M. Baker (Victoria), relativement au nombre d'émigrants qui se sont rendus dans la Colombie Anglaise au cours de l'année dernière, M. Lowe m'a remis un mémoire tiré du rapport de M. Jessop constatant que le nombre total de ces émigrants était, en chiffres ronds, de 9,000 dont 6,000 blancs et 3,000 Chinois.

Par M. Baker (Victoria) :

Q. Relativement à cet énoncé, je désirerais savoir si ce chiffre n'est pas simplement approximatif et s'il n'est pas donné comme tel, car j'ai raison de douter que 6,000 blancs se soient rendus dans la Colombie Anglaise l'an dernier. Je serais très-heureux d'apprendre qu'il en est ainsi, mais je crains que le rapport de M. Jessop ne pêche sous le rapport de l'exactitude, étant donné le peu de temps qu'il a pu consacrer à ce travail. Il n'y a pas de faute de sa part, mais comme je viens de le dire, il ne s'est livré que tout récemment à ce travail ?

M. LOWE.—M. Jessop a été nommé agent du gouvernement fédéral le 1er janvier. Le rapport qu'il a soumis est le même qu'il avait préparé pour le gouvernement provincial. Le nombre est donné en chiffres ronds, et je presume de là qu'il pourrait se faire qu'il soit approximatif.

Par M. Paterson (Brant) :

Q. Je vois dans le rapport du 20 février que le nombre des arrivées au Pont Suspendu est de 2,641 contre 3,246 pour la période correspondante de l'année dernière. Je désirerais savoir de M. Lowe comment il en est arrivé à ces chiffres ?—Ces arrivées au Pont Suspendu sont rapportées par M. Smith, l'agent à Hamilton, et il obtient ces chiffres au moyen des informations qui lui sont données par les employés de chemins de fer et par les immigrants qui s'inscrivent à l'agence.

Q. Est-il tenu compte du nombre de billets de passage ?—Le conducteur peut être consulté, et l'on peut compter les billets des immigrants canadiens se rendant au delà de Hamilton.

Q. Le conducteur a-t-il ordre de tenir compte du nombre des passagers à bord de son train ?—Je l'ignore.

Q. Ne serait-il pas nécessaire de savoir cela afin de s'assurer de l'exactitude de vos chiffres ; nous ne faisons pas ici de calculs fantaisistes, n'est-ce pas ?—Je l'es père bien.

Q. Alors comment pouvez-vous répondre à cette question ? S'il n'est pas de son devoir de faire rapport du nombre total, comment faites-vous pour donner des chiffres justes ?—C'est une déclaration volontaire du conducteur à l'agent.

Q. Comment le sait-il ?—Il le sait par le terme du voyage indiqué sur les billets.

Q. Tient-il un compte du nombre de billets ?—L'agent en tient compte de jour en jour, à mesure qu'il lui en est fait rapport.

Q. Le conducteur est-il payé pour ce service ?—Non ; mais l'agent reçoit un salaire pour son travail.

Q. Mais l'agent tient ses informations du conducteur, dites-vous ?—Il tient ces informations du conducteur, mais c'est seulement l'un des moyens dont il se sert. Le conducteur connaît les voyageurs qu'il transporte et la destination indiquée sur les billets.

Q. En tient-il note ?—Je l'ignore.

Q. Comment peut-il s'assurer des faits ?—Il connaît quels voyageurs sont à bord.

Q. Mais il doit en tenir compte s'il veut en être sûr ?—Je crois que chaque conducteur fait un rapport détaillé de tous les passagers voyageant sur son train.

Q. Alors vous pensez que ce rapport est absolument exact ?—Je pense que les renseignements obtenus par l'agent peuvent être acceptés comme exacts. Mais le mot "absolument" me paraît trop fort et je dirais plutôt "en substance" S'il se trouve une erreur, c'est une erreur d'omission, et l'agent n'inscrit que les immi-